

LA LOI DE 1905 ET SON APPLICATION A TOULOUSE

Quels changements la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'État entraîne-t-elle à Toulouse?

En quoi son application a-t-elle entraîné des oppositions ?

Document 1 :

« Résultats d'une quête... », extraits de l'article de l'hebdomadaire *La Semaine catholique de Toulouse*, dimanche 19 septembre 1909. Ville de Toulouse, Archives municipales, REV252.

« Dans une des rues populeuses, à la société mêlée, de Toulouse, en mars 1907 : un prêtre [...] va, remplissant une mission, pénible, consolante parfois, nécessaire depuis la séparation. [...] pour recueillir des offrandes afin d'assurer le pain de chaque jour [...] La recette est à peu près nulle [...] : enfin au second étage [du quatrième logement], il perçoit un grognement [...] Un cordonnier travaillait, il ne se dérange pas [...] « Je viens vous demander de l'argent pour nous faire vivre » [...] « Vous me prenez pour un autre. [...] Mais, non, je me retire si vous ne voulez rien me donner » [...]« Pas de simagrées, monsieur, **je n'ai pas d'argent à donner aux curés, je sais trop l'usage qu'ils en ont fait en 1870**, et de sa main prenant un soulier, il le lança à la tête de l'abbé. [...] le mendiant du budget du culte, revint lentement jusqu'au presbytère [...] Le soir, à table, il disait à ses confrères : « Hélas, messieurs, nous sommes peu sympathiques ! et il remontait à sa chambre pour retrouver ses livres, son bréviaire et son crucifix. [...] Dans une des rues populeuses, à la société mêlée, de Toulouse, en mars 1908 : les mêmes rue, prêtre et accueil. [...] « Mon cher ami, c'est moi qui reviens, pour la même chose. » [...] « Je ne vous ai pas donné l'an dernier, et vous n'êtes pas mort de faim » [...] « Mais, il y a encore des personnes généreuses [...], je vous promets de ne pas revenir, mais, si vous avez besoin de moi, je réponds de suite à votre appel. »[...]En 1909, dans cette même rue [...] Le prêtre ne fait pas la tournée du culte, il va voir un malade. [...]« Je vais mal, bien mal ; [...] il vous tarde de gagner un peu sur mon enterrement ? » « Non, mon ami, [...], j'ai même beaucoup prié [...], il vous serait difficile de me jeter à la tête un autre objet » [...] « Ah ! c'est vrai que je suis seul, ils ne sont pas venus ceux qui m'ont demandé mon bulletin de vote, [...] qui avaient mis de la haine en moi contre tous les curés . » [...] Mais déjà le miracle était fait. [...] Dieu ne voulut pas appeler à lui ce moribond, et un jour, le prêtre ami recevait copie d'une lettre adressée au président d'un comité où la religion et le clergé étaient sans cesse bafoués [...], il y avait le cri indigné d'une conscience qui s'était réveillée [...], des paroles insultantes pour ces malfaiteurs qui avaient détourné le regard d'un homme de la resplendissante lumière de la foi. »

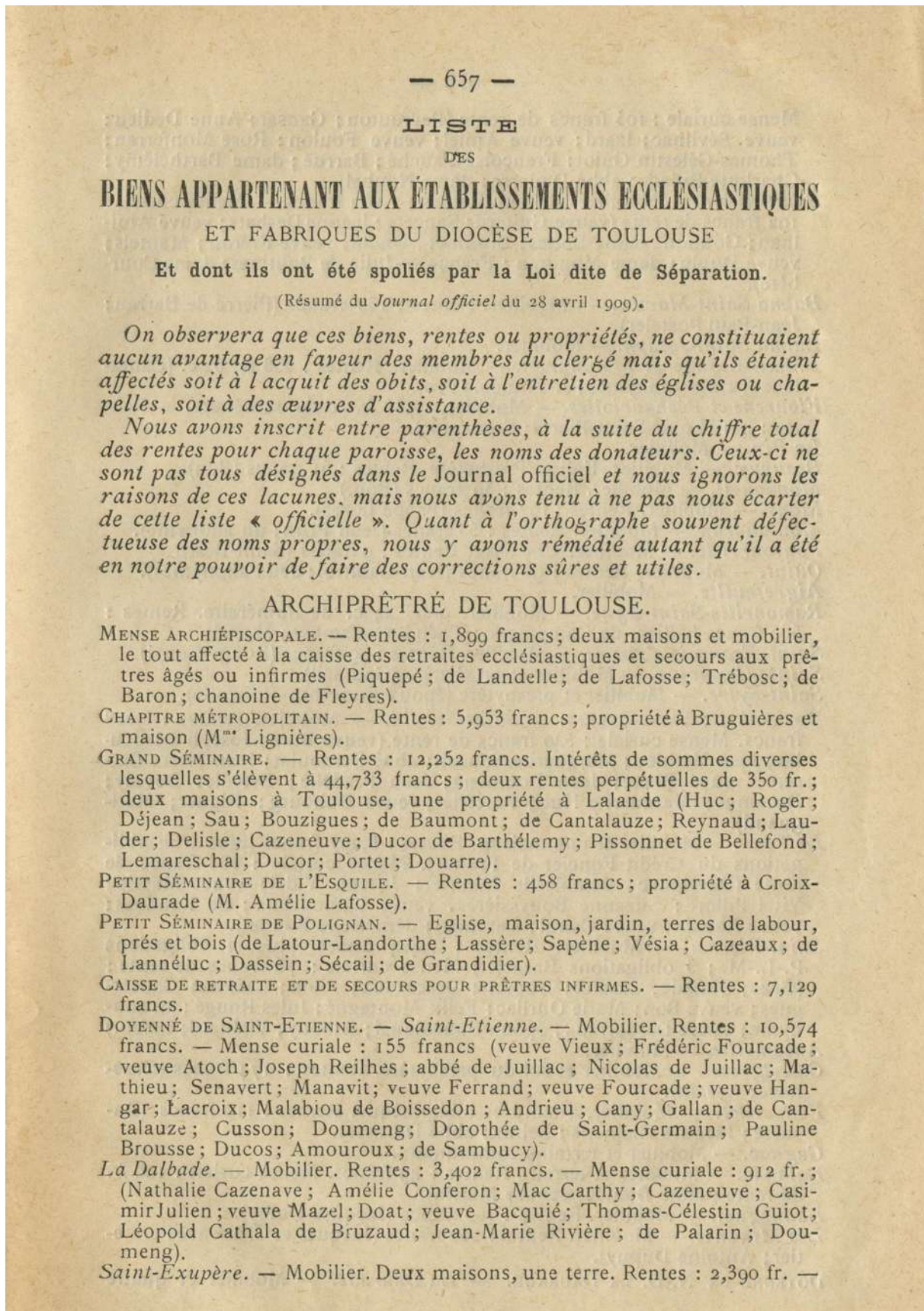
Document 2:

Porte du couvent des Dominicains à Toulouse au moment des expulsions. Couvent des Dominicains (détruit) actuellement résidence hôtel de Mansencal, 3bis rue Espinasse. 1903. Porte de l'ancien couvent des Dominicains, sans son battant, murée par un étagement de matériaux de construction ; gravats devant la porte, échelle posée sur la grille d'une fenêtre. Photographie NB collée sur carton, 29 x 22 cm. Ville de Toulouse, Archives municipales, 3 Fi 239.



Document 3:

« Liste des biens appartenant aux établissements et fabriques du diocèse de Toulouse », extraits de la *Semaine catholique de Toulouse*, dimanche 4 juillet 1909. Ville de Toulouse, Archives municipales, REV252 page 657.



Questions sur documents

« L'application de la loi 1905 à Toulouse et ses oppositions »

A l'aide des documents cités, réponds aux questions suivantes :

Document 1

- 1) Depuis la loi 1905, comment les prêtres subviennent-ils à leurs besoins ? (=de quoi vivent-ils). Relève au début du document (dans les 3 premières lignes) un extrait de phrase qui le montre.
- 2) Selon-toi, pourquoi cette situation ?
- 3) Quelles difficultés rencontrent les prêtres désormais ? Pourquoi selon toi ? Aide-toi du passage du texte surligné pour répondre.

Document 2

- 1) Décris la photographie :
 - Où a-t-elle été prise ?
 - A quelle date ?
- 2) Selon-toi, pourquoi cet empilement de gravas devant cette porte ? Tu mettras en relation cette photographie avec la loi 1905.

Document 3

- 1) Explique le sens de ce document :
 - Pourquoi cette liste selon toi ?
 - A qui appartiennent ces biens? Qui en sera désormais le propriétaire ? Pourquoi ?
- 2) Mets ce document en relation avec l'un des deux autres documents que tu viens d'étudier et justifie ta réponse.

Vocabulaire document 3 (aide à la réponse)

Spolier : déposséder quelqu'un de ses possessions, de ses biens, sans son accord, voler quelque chose à son propriétaire

Pour aller plus loin :

- article [Porte de la Sainte Echelle](#), rubrique archives d'Arcanes Zoom sur, de février 2016
- dossier pédagogique [La loi de 1905](#) sur le site internet des Archives